

**Procès-verbal du
Conseil d'administration
du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

17 mars 2023



Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 17 mars 2023

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Christophe GEORJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Véronique SARSELLI

Procurator(s):

- Monsieur Pascal CHARMOT, donne procuration à madame Véronique SARSELLI

Membre de droit :

- Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne Rhône Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfète du Rhône

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant 1ère classe Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 17 mars 2023

Ordre du jour

Page

R/23 – 03/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	18
R/23 – 03/02	Rapport social unique (RSU) et information relative aux avis émis sur le RSU lors du comité social territorial (CST) du 2 février 2023	20
R/23 – 03/03	Budget principal du SDMIS – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022	22
R/23 – 03/04	Budget principal du SDMIS – Budget primitif pour l'exercice 2023	24
R/23 – 03/05	Convention C2023-003 d'engagement partenarial entre le SDMIS et la paierie départementale du Rhône pour la période 2023-2025	29

Conseil d'administration

Vendredi 17 mars 2023

(La séance est ouverte à 16 h 08 sous la présidence de Mme KHELIFI.)

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous. Nous allons démarrer ce conseil d'administration. Je vous souhaite la bienvenue.

Madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfète du Rhône, monsieur le président du département de Saône-et-Loire, président du SDIS de Saône-et-Loire et président de la commission SDIS de Départements de France, chers collègues, mesdames, messieurs,

La fiche d'émargements m'ayant été remise, nous avons le quorum et nous pouvons entamer notre réunion et notre ordre du jour.

Pour commencer, j'aimerais très chaleureusement remercier Mme la préfète, Fabienne BUCCIO, de sa présence à notre conseil d'administration. C'est inédit et c'est rare que la préfète de région se déplace elle-même. Habituellement, c'est M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité qui est présent, nous sommes vraiment honorés de votre présence, madame la préfète.

Avant de vous céder la parole, je tiens également à saluer la présence de M. André ACCARY qui est le président du SDIS de Saône-et-Loire, président du département de Saône-et-Loire, à qui je laisserai la parole pour nous dire quelques mots sur les enjeux nationaux qui nous concernent actuellement en tant qu'élus de SDIS.

Nous avons souhaité le rencontrer, et je le remercie une nouvelle fois d'avoir accepté notre invitation, afin d'aborder les difficultés que les services départementaux d'incendie et de secours traversent actuellement dans notre pays, et d'évoquer notamment les difficultés rencontrées par notre service départemental et métropolitain.

Nous avons eu des échanges nourris avec les membres du bureau du conseil d'administration, qui s'est tenu juste avant ce conseil d'administration, et au cours duquel nous avons pu parler de toutes ces inquiétudes que nous avons en tant que présidents et élus de SDIS. Nous avons également pu évoquer les perspectives, en tout cas les réflexions actuelles qui ont lieu au niveau national.

Nous avons abordé les contraintes budgétaires que nous rencontrons, nous avons également évoqué le contexte économique qui a un impact sur les budgets de tous les SDIS, l'inflation que nous subissons et qui a un impact important notamment sur les dépenses de fonctionnement, en tout cas la dégradation des comptes de nos services départementaux depuis quelques années déjà, malgré les efforts que nous pouvons faire chacun et chacune sur la maîtrise de nos dépenses, notamment nos dépenses d'investissement, mais nous y reviendrons plus tard lorsque nous évoquerons le budget.

Madame la préfète, je vous laisse la parole si vous le souhaitez.

Madame la Préfète BUCCIO.- Merci beaucoup, madame la présidente, merci pour vos mots d'accueil. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger téléphoniquement et, vous le savez, j'ai eu l'occasion, peu de jours après mon arrivée, d'aller visiter le service, pas très loin d'ailleurs de cette maison, où j'ai été très bien accueillie.

Vous avez souligné que la présence de la préfète du Rhône était exceptionnelle, très honnêtement, je vous le dis, quand j'ai inscrit à mon agenda de venir au conseil d'administration du 17 mars 2023 du

SDMIS, ne le prenez pas mal, mais je n'y voyais rien d'exceptionnel. Pour moi, c'était normal puisque c'était le cas dans les départements, les régions et les zones de défense où j'ai eu l'occasion de servir, j'essayais d'être le plus possible présente au sein de ces services et, chacun comprendra pourquoi, j'ai bien fait puisque quand on traverse des crises, avoir cette proximité avec les services, c'est quand même utile, on se connaît, on se comprend, notamment avec le président ou la présidente du conseil d'administration.

Le service étant bicéphale avec deux autorités, même si l'opérationnel est sous l'autorité du préfet, mais par respect mutuel, les décisions prises sur l'opérationnel ayant des conséquences sur le budget, il est normal que les deux autorités soient côte à côte.

En tout cas, avec le président du département de la Gironde, c'est ainsi que nous avons vu les choses, et notre binôme n'a, je crois, pas trop mal fonctionné.

C'est important aussi et peut-être surtout, si vous le permettez, madame la présidente, d'avoir la proximité avec le directeur du SDMIS puisque c'est avec cette autorité qu'en binôme nous prenons les décisions sur le plan opérationnel.

Voyez dans ma présence quelque chose de normal, de naturel, mais voyez aussi la marque de l'estime que je porte à ce service. Que ce soit dans des départements plus petits ou dans de grands départements, j'ai toujours trouvé auprès des SDIS ailleurs, et du SDMIS ici, des services compétents, organisés, et souvent bien équipés (j'en remercie les collectivités locales), mais surtout des femmes et des hommes engagés, ayant conscience qu'ils participaient à une action d'intérêt général, de sécurité, qui dépasse leur simple personne.

C'est à cela surtout que je veux rendre hommage, cette mobilisation qui fait front dans toutes les circonstances, dans tous les lieux de notre territoire et sous toutes les conditions météo et autres.

Les grands feux de cet été en Gironde ont été pour moi l'occasion de le mesurer aussi. Les sapeurs-pompiers du Rhône et d'ailleurs sont venus puisque nous avons accueilli toute la France et au-delà, nous avons accueilli l'Union européenne et même des Suisses.

Cette expérience crée des liens forts, ils existaient avant, ils existent encore plus après, mais surtout la grande famille des sapeurs-pompiers, à travers ceux de la Gironde et ceux qui sont venus les aider, a fait la preuve de son efficacité et de sa performance.

Je voudrais encore les saluer et les en remercier, d'autant qu'aujourd'hui il devait y avoir un déplacement ministériel, ils devaient être remerciés et décorés. Je ne sais pas si cela a pu avoir lieu, c'était prévu cet après-midi. J'ai aussi une pensée particulière pour eux.

À l'occasion de ces grands feux de l'été dernier, j'avais rencontré le président ACCARY que je salue particulièrement, il était chargé avec le président du département de la Gironde d'une mission flash pour la gestion des feux et les conséquences sur les SDIS.

Il faut dire, monsieur le président, sans vous fâcher, qu'à l'occasion de ces grands feux, j'ai passé énormément de temps à être auditionnée par tout le monde (audition parlementaire ou audition des inspections générales avec le contrôleur général VERMEULEN). Cela montre que tout le monde s'intéresse beaucoup à ce qui est fait, la façon dont c'est fait, pour en tirer ce qui aurait pu être mieux fait.

Il faut toujours être humble dans ces situations, même si je trouve que quand il n'y a pas de dégât humain, c'est assez extraordinaire, mais quand il y a peu de dégât matériel, hormis les 30 000 hectares de forêts, ce qui est énorme, mais pratiquement pas d'habitations brûlées, c'est un côté positif.

Ce que nous avons fait et inventé cet été devrait entrer dans la doctrine d'intervention. Je pense à ces tranchées qui ont été faites pour arrêter le feu puisque les moyens habituels n'y arrivaient pas.

C'est un sujet qui m'a marquée, je pourrais vous en parler longtemps.

Je suis heureuse d'être à vos côtés, heureuse d'entendre aussi ce que vous décidez et de partager avec vous, et surtout de construire avec vous, madame la présidente.

Madame KHELIFI.- Merci pour vos propos, madame la préfète.

Effectivement, il est important que nous puissions entendre ce soutien que vous avez pour notre établissement. C'est une vraie marque de reconnaissance pour nos hommes et femmes qui travaillent au quotidien au sein de ce service départemental et métropolitain.

Je vous remercie pour vos propos, vraiment.

J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer avec vous, chers collègues, à plusieurs reprises, et depuis l'été 2022, notre modèle économique est fragilisé, il doit être repensé. Il y a eu plusieurs réflexions, avec notamment la mission flash sur les feux de forêt après l'été marqué par un certain nombre d'incendies d'ampleur. C'est l'ensemble des décideurs qui doivent pouvoir contribuer à cette nécessaire réflexion sur l'évolution de notre modèle de sécurité civile avec un engagement conjoint de l'État et des collectivités locales, tant sur l'aspect financier que sur l'aspect de la gouvernance.

Nous sommes à la croisée des chemins, notre modèle montre clairement ses limites, la soutenabilité financière des services départementaux d'incendie et de secours est à remettre en question au regard notamment de l'évolution d'un certain nombre de choses : l'évolution des missions qui sont confiées aux SDIS, les missions

relatives aux secours et aux soins d'urgence aux personnes et toutes les missions accentuées par le dérèglement climatique, les feux de forêt et tous les risques climatiques qui font l'objet d'une nouvelle mission que M. ACCARY aura l'occasion d'évoquer tout à l'heure.

Nous avons des enjeux climatiques qui pèseront de plus en plus lourd sur nos SDIS et de plus en plus tôt dans l'année. Nous le voyons depuis quelques semaines avec les feux de forêts dans le Sud, à Marseille notamment. La sécheresse n'augure rien de bon pour l'été qui vient et si elle continue telle qu'elle est actuellement, avec une très faible pluviométrie, nous serons très durement mis en difficulté sur tout le territoire national.

Le rapport de l'inspection générale de l'administration, que nous avons évoqué le mois dernier au sein du conseil d'administration, sur le financement de nos services d'incendie et de secours ne fait que confirmer les inquiétudes que nous évoquons depuis le conseil d'administration du mois d'octobre.

Ces inquiétudes sont partagées dans ce rapport de l'IGA dont je souhaite vous citer un paragraphe important qui en fait état : *« A moyen terme, les exigences de renouvellement du matériel et des bâtiments, des besoins supplémentaires liés aux risques engendrés notamment par le dérèglement climatique et la sursollicitation en secours à personne, annoncent une situation financière difficile. Les pistes d'économies paraissent limitées. »*

La difficulté à maintenir le recours au volontariat est un vrai enjeu aujourd'hui, une crise du volontariat à laquelle la loi MATRAS a apporté des réponses, mais qui sont nécessairement insuffisantes, limitées, et il faudra peut-être en apporter d'autres.

En tout cas, ces difficultés à maintenir le recours au volontariat mettent en péril l'équilibre actuel qui repose sur la complémentarité entre le volontariat et les sapeurs-pompiers

professionnels, c'est un équilibre qui est fragilisé 20 ans après la départementalisation, en tout cas c'est un équilibre auquel il faudra apporter des réponses différentes de celles d'il y a 20 ans puisque le volontariat aujourd'hui change.

Aujourd'hui, tous les territoires dans leur diversité, leurs spécificités, sont concernés par ces enjeux que nous posons depuis quelques mois lors de nos conseils d'administration. Le SDMIS n'y échappe pas. Les élus locaux, les élus des conseils d'administration des services d'incendie et de secours, les financeurs de ces mêmes services départementaux ont toute leur place dans la réflexion qui doit avoir lieu afin de pouvoir surmonter les difficultés que nous rencontrons sur nos territoires. L'État également doit être partie prenante de cette réflexion et apporter une contribution supplémentaire aux ressources des SDIS selon des modalités qui doivent être imaginées dans les mois à venir.

Tous les acteurs au niveau national et au niveau local doivent être associés à ces réflexions, et j'en profite pour rappeler que j'ai également obtenu que le SDMIS fasse partie des services d'incendie et de secours qui seront entendus prochainement par la mission qui a été lancée par le président de la République et que dirige M. Hubert FALCO. Nous serons prochainement entendus dans le cadre de cette mission et je remercie M. ACCARY à nouveau d'être présent avec nous aujourd'hui pour entendre la voix du SDMIS.

Je rappelle que M. ACCARY est président de la commission SDIS de Départements de France, qui apporte une voix également au niveau national. Cette voix compte, elle est importante, c'est celle des présidents de SDIS, celle des départements de France, et elle permet de faire vivre ce débat qui nous occupe un peu de temps actuellement.

Monsieur ACCARY, je vous cède la parole si vous souhaitez dire quelques mots

Monsieur ACCARY.- Merci, madame la présidente. Tout d'abord, merci pour votre invitation. Je salue Mme la préfète. Nous avons eu l'occasion de faire connaissance suite à cet été très chaud. Je salue mon collègue Christophe GUILLOTEAU, président de ce département du Rhône, et toutes et tous en vos fonctions et grades.

Deux mots sur la mission qui a été conduite cet été, mais avant, je voudrais vous dire tout simplement mon inquiétude par rapport à l'été qui se profile, parce que force est de constater que la pluviométrie de cet hiver a été quasiment nulle sur des départements habituellement très arrosés, la Bourgogne en fait partie. En général, en novembre, décembre, janvier et février, nous avons un niveau de pluviométrie extrêmement élevé et, cette fois, cela a quasiment disparu puisque, à part les 25 à 30 mm dernièrement, nous n'avons eu aucune pluie sur toute la période de janvier et février.

L'objectif de la mission flash, que j'ai conduite avec mon collègue de Gironde, dans un temps volontairement court, était de faire le point sur tout ce qui a bien fonctionné, et quasiment tout a très bien fonctionné, et sur ce qui a moins bien fonctionné.

C'était aussi l'occasion de regarder ce que l'on pouvait améliorer sur l'ensemble des territoires. Nous avons déjà pu constater que les territoires qui habituellement n'étaient jamais touchés par les incendies et les feux de forêts l'ont été particulièrement en 2022. Nos voisins du Jura l'ont été comme ils ne l'ont jamais connu, et dans l'ouest de la France et dans d'autres secteurs, on a pu le connaître.

Nos forêts changent, nous le constatons depuis quelques années, des forêts comme celle où je suis, avec 230 000 hectares de feuillus, de chênes, peu de résineux, donc peu propices aux incendies. Ce n'est plus le cas et cela ne sera plus le cas. Nous l'avons bien vu évoluer depuis quelques années. Vous le retrouvez sur d'autres départements du centre et de l'ouest de la France.

Il faut s'y préparer, il faut toujours se nourrir de l'expérience de ceux qui savent traiter cette problématique. Cela a été aussi l'objet de cette étude. Des régions sont ultra-performantes dans le traitement du feu de forêt, nous devons nous nourrir de cette expérience.

Dans le rapport, nous sommes revenus plusieurs fois sur la formation et la prévention qui devront être faites maintenant dans l'ensemble des territoires, la collaboration avec ceux qui connaissent très bien leur territoire. Je prends l'exemple du Jura, les sapeurs-pompiers du Jura ont pu s'appuyer sur les agriculteurs qui ont apporté, avec leurs engins porteurs d'eau, de quoi les alimenter pour intervenir. Cela a été déterminant dans l'efficacité, sans eux, les conséquences auraient été tout autres.

Nous avons pu le constater en Gironde aussi, l'intervention des forestiers, des chasseurs, de la DFCI a été déterminante. J'insiste dans toutes les réunions auxquelles je participe sur la mise en place, notamment sous l'égide du préfet, de réunions d'information pour que l'on travaille cette question de la prévention.

Je suis un peu inquiet parce qu'après cet été où beaucoup ont pu réagir voire surréagir à ce qui s'était passé sur l'ensemble des territoires, rien n'a été mis en place. Au vu de ce qui se passe au niveau du climat, il ne faudrait pas perdre trop de temps parce qu'il y a urgence. Je n'aimerais pas que l'on se réveille en septembre en constatant que cela a été pire qu'en 2022, et aujourd'hui, nous y allons tout droit.

La météo peut évoluer, il peut y avoir une pluviométrie plus importante, y compris cet été. En tout cas, ce ne sont pas les signes sur lesquels nous voulons être motivés, il faut vraiment mettre en place ce travail d'information, de formation, de préparation du terrain tout simplement, comme le font si bien ces territoires qui ont été touchés par les incendies. Le Sud-Est a plus de 60 ans d'expérience, ils ont pris des mesures en termes d'investissement, de formation, de prévention,

extrêmement importantes. Je crois vraiment que c'est la bonne piste et nous devons la travailler.

Même si nous ne sommes pas encore au même niveau de risque qu'eux, nous y allons sûrement et nous aurons besoin de mettre en place un tas de mesures qui ont pu être abordées.

C'était la première mission.

Nous avons évoqué les moyens financiers. Beaucoup de territoires ont réorienté leur budget en termes d'investissement depuis trois ans (j'en fais partie) sur la formation de nos sapeurs-pompiers, notamment aux feux de forêts. Voici quelques années, en Saône-et-Loire, je n'en avais aucun. Depuis, l'objectif est d'avoir plus de 50 % de mes sapeurs-pompiers formés aux feux de forêts, un objectif contraint dans le temps.

Un autre objectif est d'avoir du matériel adapté à ce type d'incendie. Là aussi, nous avons complètement réorienté nos investissements, nous sommes beaucoup plus sur des achats de matériel assez similaire à celui que l'on retrouve dans le Sud-Est de la France en termes d'engins terrestres.

En revanche, nous n'avons absolument pas travaillé les actions de prévention, de débroussaillage, de chemins dans les forêts, d'accessibilité, et la collaboration avec les autres, c'est-à-dire agriculteurs, chasseurs, forestiers, etc. Tout ce travail n'est pas fait et nous devons le faire très rapidement.

C'est ce qui ressortait de cette mission.

Sur le financement, nous rappelons continuellement la notion de valeur du sauvé. Si je prends l'exemple de la Gironde, par rapport à ce qui a pu se passer dans l'histoire, des centaines d'hectares ont brûlé, mais des milliers ont été sauvés, des milliers de maisons et

surtout des vies humaines. Si on remonte l'histoire, l'incendie en Gironde, c'était plus de 80 morts.

Il y a un travail sur la valeur du sauvé et les sources de financement à faire, notamment les assurances. Je prends un autre exemple beaucoup plus récent, celui du Jura, aucune maison n'a brûlé, tous les centres bourgs ont été sauvés, c'est-à-dire autant d'habitations ou d'hectares qui n'ont pas été touchés par le feu, qui n'ont pas besoin d'être indemnisés par les assurances.

C'est une des clés, ce n'est pas la seule, il y a aussi les taxes de séjour et d'autres propositions formulées dans ce rapport et qui commencent à l'être d'une manière plus importante. Nous avons pris une résolution cette semaine au niveau de Départements de France, à l'unanimité, qui met cette source de financement en avant. Cette demande sera faite directement auprès de la Première ministre.

Une deuxième mission est en route aujourd'hui sur l'ensemble des catastrophes naturelles puisqu'il n'y a pas que les incendies, il existe d'autres phénomènes qui sont aussi liés au changement climatique. Ce qui a d'ailleurs très bien fonctionné et qui doit continuer cette année, c'est la solidarité entre les territoires puisque, spontanément, avant toute demande officielle, les territoires ont envoyé des renforts de partout. Notre territoire l'a fait aussi, mais tous ont pris dans leur dotation d'hommes et de véhicules des effectifs et du matériel pour les envoyer sur les territoires en ayant besoin. Cela s'est fait dans l'immédiat.

Je l'ai constaté aussi sur mon territoire avec l'orage de grêle qui a duré 7 minutes montre en main, qui a tout dévasté. Même si c'est arrivé le 21 juin, aujourd'hui, il est facile de repérer ce territoire parce que c'est là que vous avez 7 hectares de bâches mises sur les toits des habitations de ce secteur.

Nous orienterons notre prochaine mission sur ce style de phénomène, notamment des mesures à prendre d'une manière préventive face à ces phénomènes.

Ce phénomène de grêle entre l'Allier et la Saône-et-Loire, c'est la troisième année consécutive que nous le constatons. Nous voyons une certaine continuité dans ce type de phénomène. C'est pour cette raison que nous y travaillerons.

Il y a malgré tout de bonnes nouvelles, notamment par rapport à la loi MATRAS, c'est une amélioration (pas encore partout mais cela viendra), c'est le secours à la personne qui est en forte chute tout simplement du fait de la répartition des interventions, ce ne sont plus les sapeurs-pompiers qui les font. Quand vous comparez janvier, février et début mars 2022 à la même période cette année, nous sommes, en Saône-et-Loire, à -26 %.

C'est une négociation par territoire qui doit se faire. Cela a une double conséquence, d'abord parce que nos sapeurs-pompiers volontaires seront motivés à le rester ou à le devenir si on leur confie de vraies missions de sapeur-pompier, et aussi parce que les employeurs les libéreront beaucoup plus facilement sur de vraies missions de sapeur-pompier et non pas du transport de personnes.

Nous constatons dans plusieurs territoires une vraie amélioration.

Nous constatons une amélioration du recrutement de sapeurs-pompiers volontaires sur certains territoires. Les campagnes ont changé, la façon de les recruter ne doit plus être la même aujourd'hui qu'il y a 10 ans, c'est vrai dans tous les secteurs d'activité. Nous avons des signes positifs.

Il y a encore de grosses questions à travailler pour le futur, celle du modèle économique comme madame la présidente l'a indiqué.

Aujourd'hui, par rapport au climat, nous avons de vraies inquiétudes sur ce prochain été, je ne suis pas persuadé que nous ayons plus de moyens à mettre en place que l'année dernière. Même si les territoires ont réorienté ou augmenté leurs investissements en moyens matériels, aujourd'hui, il y a aussi ce phénomène de commande qui est beaucoup plus long qu'il y a quelques années. Il faut des années pour avoir des châssis, des camions.

Je suis un peu inquiet pour cet été parce que toutes ces grandes mesures de prévention ne sont pas mises en place pour l'instant dans les territoires, cela peut encore changer. Surtout, nous n'aurons pas plus de matériels voire, dans certains secteurs qui ont été très touchés l'année dernière, il y en aura moins (-35 %), même si je sais que les départements sont venus en solidarité pour en fournir.

Mon espoir, c'est que la nature soit de notre côté, et qu'il n'y ait pas plus d'incendies sur notre territoire puisque même si, globalement, tout s'est bien passé, nous étions à la limite de la rupture sur certaines dates de l'été dernier.

Tout cela peut évoluer, mais, au niveau matériel, je ne pense pas. Sur les moyens aériens, je ne m'étendrai pas, mais, à ce jour, je ne pense pas qu'il y en ait de supplémentaires pour cet été. Cela s'entend parce que les délais de fabrication de moyens aériens sont longs, et pour faire une commande, il faut que le volume soit suffisant pour que les chaînes de fabrication se remettent en route. Aujourd'hui, je n'ai pas d'écho positif allant dans ce sens, mais les choses peuvent sans doute encore changer.

Voilà ce que je pouvais dire d'une manière très brossée et dans le désordre. Nous étions tous d'accord sur le fait que la doctrine appliquée par les sapeurs-pompiers était la meilleure et la plus efficace, notamment pour le traitement du feu. C'est extrêmement efficace. À nous d'y mettre les moyens matériels et humains nécessaires.

Aujourd'hui, il y a encore un très gros effort à faire pour que les sapeurs-pompiers puissent appliquer cette fameuse doctrine pour être plus efficaces, comme ils le sont dans le Sud-Est. On a parlé d'incendies extrêmement importants, sachant que 95 % à 98 % des incendies ne se propagent pas. C'est pourquoi la notion de financement par la valeur du sauvé a tout son sens puisque 98 % des incendies sont éteints immédiatement.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Monsieur le président du département du Rhône, souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Quelques mots sur la mission des sapeurs-pompiers volontaires. Nous travaillons aujourd'hui quelques pistes de réflexion au niveau national pour susciter de nouvelles vocations même si, dans le département du Rhône, nous ne sommes pas en pénurie, mais dans certains, ils sont justes.

Après, il faut faire en sorte de les garder. Autrefois, quand j'étais jeune parlementaire, je remettais souvent des médailles aux mentors, 32 ans, c'est devenu une denrée rare. Malgré le grand nombre de Sainte-Barbe que j'ai faites, dans le département, j'ai dû en remettre trois ou quatre. Nous sommes plus dans les 10 et 20 ans, beaucoup de sapeurs-pompiers volontaires restent jusqu'à 20 ans pour la NPFR, ce qui est dommage.

Ils ont une vie familiale, une vie professionnelle, parfois on les décourage de sortir lorsqu'il faut faire du « blanc » à la place du « rouge ». Ils n'ont jamais dit non lorsqu'il y a eu les feux cet été. Ils n'auraient pas pu être jugulés aussi facilement s'il n'y avait pas eu des volontaires. Ils sont indispensables sur les territoires.

Ce qui doit nous animer, c'est aussi cette répartition plus fine entre ce que fait un sapeur-pompier et ce que ne font pas certains ambulanciers. Dans le Rhône, un aller-retour se fait vite, mais quand vous êtes à Bordeaux où il faut 8 heures, c'est extrêmement compliqué.

Il est certain que ce qui s'est passé cet été a poussé la réflexion chez les sapeurs-pompiers. Il y a ce que le président de la République a déclenché comme vision et ce pour quoi il vous a rassemblés en septembre à l'Élysée, la mission lancée en France, et la réorganisation ou l'organisation. Il faudrait peut-être aussi se pencher sur ce que pourrait être une réserve. Nous l'avons vu cet été, l'arrière ne demande pas les mêmes hommes et les mêmes femmes pour préparer, accompagner, mettre en place. On pourrait associer à la sensibilisation l'Éducation nationale pour susciter des vocations et éclairer sur le risque.

Je l'ai vu avant-hier dans les Bouches-du-Rhône, ils vont même jusqu'à distribuer à l'entrée de l'autoroute, au péage, des tracts pour faire en sorte que nos touristes considèrent que le feu peut se déclencher par un simple mégot. Il y a peut-être une sensibilisation à refaire pour beaucoup.

Sur Vaulx-en-Velin, avec certaines explications, il y aurait peut-être eu moins de morts. On devrait reprendre le b.a.-b.a. de ce qu'est le secours.

Merci de m'avoir donné l'occasion de parler des sapeurs-pompiers volontaires.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le président. Monsieur le vice-président, représentant les communes et les EPCI du département du Rhône, vous souhaitez intervenir ?

Monsieur PFEFFER.- Merci, madame la présidente.

Tout a été dit. Nous avons des défis devant nous, des défis climatiques qui doivent nous interroger sur nos politiques d'aménagement des territoires, la défense de l'agriculture, la façon dont on implique la population. Il y a une évolution de la société et les sapeurs-pompiers devront s'y adapter, notamment sur la question de l'engagement

volontaire. L'essentiel, c'est que l'on arrive à aligner les planètes entre les collectivités locales, les SDIS, l'État.

La notion de valeur du sauvé est quelque chose de très compréhensible et une notion sur laquelle nous pouvons tous nous mobiliser, elle est à la fois porteuse d'espoir et est un vrai honneur pour chacun d'entre nous d'y contribuer.

Madame KHELIFI.- Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Contrôleur Général CLAVAUD.- Je vous informe qu'à la fin de la présentation des rapports, nous commenterons deux communications sur table, la première relative à la méthode de mise en œuvre de la révision du schéma d'analyse et de couverture des risques, et la deuxième relative au retour d'expérience, un regard un peu plus technique, sur le feu de Vaulx-en-Velin, notamment les enseignements que nous en tirons.

Madame KHELIFI.- Merci.

Je remercie le président ACCARY très chaleureusement de sa présence et de nous avoir exposé tous ces enjeux.

Avant d'entamer l'examen de nos rapports inscrits à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, je souhaiterais remercier particulièrement les sapeurs-pompiers pour leurs interventions multiples hier soir, tout comme je l'ai fait auprès des agents de la métropole de Lyon, notamment sur le 1^{er} et le 4^e arrondissement, puisqu'il y a eu une activité exceptionnelle pour éteindre les feux de poubelles et les feux sur la voie publique. Merci pour la réactivité et les interventions nombreuses des équipes.

Madame la préfète BUCCIO.- Je me permets, madame la présidente, d'associer à ces remerciements les policiers qui, jusqu'au milieu de la nuit, aux côtés des sapeurs-pompiers, ont géré ces groupes

violents. C'est toujours regrettable, mais j'ai eu le maire ce matin au téléphone, cela ne s'est pas trop mal passé. Il y a eu deux mouvements, un devant la préfecture, des syndicats, qui n'a pas posé de problème et puis un spontané sur Les Terreaux, ils ont essayé de se disperser en petits groupes qui partent partout, mais on a réussi à les canaliser et à limiter les exactions.

C'est le concours de l'ensemble qui fait que l'on arrive à assurer la sécurité des citoyens. Puisque vous citez à juste titre les sapeurs-pompiers, les agents de la métropole et la police municipale, je voulais ajouter les policiers et les gendarmes.

Madame KHELIFI.- Nous les associons également, bien évidemment.

Nous allons entamer l'examen de nos cinq rapports à l'ordre du jour.

R/23 – 03/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Je donne la parole à M. le directeur pour nous en présenter les éléments.

Contrôleur Général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

Le bureau du 3 mars a examiné huit rapports.

Le premier était relatif à des marchés publics pour des pièces détachées de véhicule, pour l'entretien au niveau de la plateforme commune, partagés avec le département, l'achat de pièces Mercedes et Renault.

Le deuxième concerne une autorisation pour signer une convention avec GRDF pour l'aménagement de la zone de manœuvre gaz de l'école départementale-métropolitaine de Saint-Priest. C'est un dispositif qui permet de maintenir à niveau l'aire pédagogique. Les travaux sont financés par GRDF.

Le troisième concerne une convention avec la métropole de Lyon relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires de la métropole de Lyon. Elle octroie des jours de formation notamment. Nous avons 45 sapeurs-pompiers volontaires employés par la métropole. Elle s'inscrit dans la même veine que la convention que nous vous avons présentée lors du conseil d'administration précédent avec la signature de la convention avec le département du Rhône qui est aussi un gros employeur de sapeurs-pompiers volontaires (20). Cela facilite l'exercice du volontariat à travers la disponibilité accordée pour des formations ou des interventions.

Le quatrième est relatif à la modification de la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la caserne de Belleville-en-Beaujolais. Cette modification portait notamment sur l'intégration d'un élu et d'un technicien désignés par la commune pour intégrer le jury. C'est essentiellement pour une question d'alignement par rapport à la politique locale portée sur les économies d'énergie notamment.

Le cinquième était relatif à la signature d'une convention avec l'agence locale de la transition énergétique du Rhône, un renouvellement de convention parce que nous travaillons déjà avec eux. L'objectif porte notamment sur deux points : la réalisation d'études pour l'implantation de panneaux photovoltaïques et d'études énergétiques notamment sur les bâtiments que nous avons identifiés comme étant énergivores, sur lesquels nous souhaitons faire une action prioritaire pour les économies d'énergie.

Le sixième rapport était relatif à l'octroi d'une subvention pour l'année 2023 à l'Œuvre des pupilles orphelins et le fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France, de 2 000 €. L'ODP a pris en charge, suite au décès de 9 sapeurs-pompiers sur l'année, de nouveaux orphelins. Ce ne sont pas que les blessés ou décédés en service commandé, c'est aussi beaucoup d'entraide. L'ODP prend en charge, quasiment avec les mêmes droits, les enfants dont les parents décèdent de maladie. C'est un vrai réseau de solidarité.

Le septième concernait le vote d'une subvention pour l'union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers.

Le huitième était relatif à la demande de subvention que nous avons formulée dans le cadre de la réponse au contrat capacitaire interministériel, une subvention proposée par le ministère de l'Intérieur, et il s'agissait du volet NRBC.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 03/02 Rapport social unique (RSU) et information relative aux avis émis sur le RSU lors du comité social territorial (CST) du 2 février 2023

Madame KHELIFI.- Ce rapport social unique dont la synthèse vous a été envoyée en annexe du présent rapport vient se substituer au rapport sur l'état de la collectivité, plus communément appelé bilan social ou bilan RH.

Ce rapport annuel est constitué de dix thématiques qui portent sur l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la

formation, la rémunération, etc. Ce sont des thématiques régulièrement évoquées lors des instances avec les représentants du personnel que je salue.

Pour la collecte des données de ce rapport social unique, la direction générale des collectivités locales a missionné la fédération nationale des centres de gestion et une application a pu être développée au premier semestre 2022, qui a été mise à disposition de l'ensemble des employeurs territoriaux en juillet 2022. Les services du SDMIS ont œuvré depuis septembre 2022 afin de procéder au traitement et à la collecte des données sociales, conformément aux dispositions réglementaires. La base de données sociales a été mise à disposition des membres du CST fin décembre 2022.

La synthèse, qui a été présentée lors du CST du 2 février 2023, a donné lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines au sein du SDMIS. Ce RSU a recueilli 14 avis favorables et 2 abstentions. Le détail de ces votes figure dans le présent rapport.

Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Contrôleur Général CLAVAUD.- C'est un rapport tout nouveau dans sa forme. Les 2 abstentions étaient notamment liées au fait que nous avons proposé et remis en séance lors du CST des éléments complémentaires et une organisation s'est abstenue parce que nous les avons remis tardivement. C'est dans un souci pédagogique que nous les avons donnés, cela permettait de faire un comparatif et de contextualiser les choses puisqu'aucun des participants n'était réellement aguerri à la nouvelle lecture de cette forme de rapport pour laquelle il y avait peu de base de comparaison.

Vous connaissez les sujets RH du SDMIS, nous en avons parlé. Grâce aux recrutements opérés, nous avons retrouvé la jauge en

nombre de sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} janvier, qui était la traduction des accords-cadres de 2018.

Ce rapport permet de montrer que nous avons des difficultés à recruter sur certains métiers, certaines filières : mécaniciens poids lourds, médecins et certains postes administratifs aussi.

Madame KHELIFI.- Le sujet de l'attractivité fait l'objet d'un des cinq groupes de travail thématiques que nous avons évoqués lors d'un précédent conseil d'administration, qui associent les organisations syndicales représentatives du SDMIS.

Nous passons au vote s'il n'y a pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 03/03 Budget principal du SDMIS – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022

Madame KHELIFI.- C'est un rapport habituel que nous passons chaque année en amont du rapport sur le budget primitif.

Comme l'année dernière, je vous propose cette reprise anticipée des résultats qui nous permet, cette année encore, d'apporter les recettes nécessaires à l'équilibre de notre budget primitif qui ne serait pas possible avec les seules recettes propres de l'exercice 2023 puisque, comme nous l'évoquons depuis un certain temps, nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes. Cette reprise anticipée est indispensable.

Je vais laisser Mme MASSARDIER nous en présenter les grandes lignes puis nous procéderons au débat.

Mme MASSARDIER.- Merci, madame la présidente.

Les résultats de l'exercice 2022 sont présentés de manière très simple dans le tableau annexé au rapport.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes propres à l'exercice 2022 se sont élevées à 162 M€, les dépenses à 161,62 M€, soit un solde assez faible de 380 000 €.

L'excédent de l'année 2021 était de 7,21 M€, si j'additionne le solde de l'exercice à l'excédent 2021 reporté, j'arrive à un résultat de clôture de 7,59 M€ pour la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, les recettes de l'exercice 2022 se sont élevées à 29,03 M€ dont près de 10 M€ d'emprunt. Les dépenses de l'exercice ont été de 33,79 M€. Les dépenses étant supérieures aux recettes, le solde de l'exercice est déficitaire de 4,76 M€.

L'excédent 2021 était de 7,48 M€, si j'enlève à l'excédent de l'année dernière le solde déficitaire de l'exercice, le résultat de clôture n'est plus que de 2,72 M€.

Le résultat global, c'est-à-dire la somme de la section de fonctionnement et de la section d'investissement est de 10,31 M€ contre 14,69 M€ l'an dernier. Nous avons donc une dégradation de notre fonds de roulement.

Ensuite, il faut traiter la reprise des restes à réaliser qui s'élèvent à 3,88 M€, c'est un montant plus élevé que notre solde d'investissement.

Concernant l'affectation du résultat, le financement des restes à réaliser sera assuré par l'excédent d'investissement et une partie de l'excédent de fonctionnement. Il restera en fonctionnement la somme de 6,43 M€. L'excédent d'investissement couvrira seulement une partie des restes à réaliser et pas de nouveaux investissements.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 03/04 Budget principal du SDMIS – Budget primitif pour l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- La situation financière de notre service d'incendie et de secours a fait l'objet d'un certain nombre de rapports depuis le mois d'octobre, avec une note de conjoncture qui a été intégrée à un rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2023, soumis au conseil d'administration en octobre dernier. Le 3 février, nous avons eu notre rapport habituel sur le débat d'orientations budgétaires.

Je me suis attachée très tôt à vous informer régulièrement de la fragilisation de notre modèle de financement. Nous venons d'en parler, ce modèle conduit à une dégradation de la situation financière des services d'incendie et de secours de façon générale, et notre établissement public n'y échappe pas.

L'équilibre de notre budget 2023, qui va vous être présenté, repose sur une consommation totale des excédents antérieurs, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 et une prévision de recours à l'emprunt qui portera la capacité de désendettement de notre établissement à 17 ans, soit très largement au-dessus du seuil critique de 10 ou 12 ans pour les collectivités locales, et ce malgré une diminution de nos dépenses d'investissement de 23 M€ à 18 M€.

Je tiens également à souligner que ce budget primitif a été préparé avec la plus grande prudence, avec encore un contexte de guerre en Ukraine et des facteurs exogènes forts liés à cette guerre, un contexte économique qui a un impact sur l'inflation et des conséquences directes sur notre budget en termes d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Pour ne citer que quelques exemples, l'augmentation de l'électricité a été de 260 %, ce qui a un impact de 2,6 M€ sur notre budget. La hausse des tarifs du gaz a été de plus de 230 % soit 1,4 M€ supplémentaires sur notre budget.

On peut citer d'autres exemples, notamment deux avenants que nous avons signés récemment relatifs à certains marchés en cours : l'avenant concernant le nettoyage qui fait augmenter les tarifs de 6 % et l'avenant sur les pièces détachées de la marque Renault pour lesquelles le fournisseur a l'exclusivité, la hausse est de 7 %.

Ce sont quelques exemples que vous connaissez certainement au sein de vos collectivités locales puisque l'augmentation de ces tarifs concerne tout le monde.

Les dépenses de personnel ont également fortement augmenté. Pour rappel, c'est le plus gros poste de dépenses de notre établissement, environ 70 % de nos dépenses de fonctionnement. Elles ont augmenté de façon considérable en 2022, elles augmenteront en 2023 parce que cette année nous avons l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice qui a été adoptée en juillet dernier.

Les crédits destinés au volontariat ont été diminués de 2 M€ afin de contenir les dépenses de la section de fonctionnement à l'aune des recettes immédiatement disponibles. Il y a fort à craindre que ces crédits ne soient pas suffisants au regard de l'évolution de l'activité opérationnelle, notamment si nous avons à connaître une saison estivale importante et hors norme comme l'année dernière.

Aujourd'hui, les principaux leviers budgétaires dont nous disposons ont été activés, que ce soit la reprise anticipée des résultats comme évoquée avec le rapport précédent, le recours à l'emprunt, la neutralisation des amortissements et la diminution de nos investissements de 23 M€ à 18 M€.

Tous ces leviers ont été activés et, malheureusement, ils ne sont pas suffisants pour avoir un impact sur nos dépenses.

La maîtrise de l'endettement et le rétablissement d'un juste niveau d'autofinancement doivent être au centre de nos préoccupations, en tout cas les services du SDMIS, de la métropole de Lyon et du département du Rhône y travaillent, mais cela passera nécessairement par une hausse des recettes et une hausse des contributions dans les mois à venir, associées bien évidemment à une optimisation de nos dépenses.

Voilà pour les quelques éléments de ce budget. Madame MASSARDIER, je vous laisse en donner également une présentation chiffrée, nous pourrons échanger sur les enjeux que je viens de vous exposer.

Mme MASSARDIER.- Merci, je vais vous présenter les grandes lignes budgétaires.

Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèveront à près de 33 M€, auxquelles s'ajoutent 3,9 M€ des restes à réaliser, soit un total de 36,9 M€.

Les dépenses d'investissement sont en baisse par rapport à l'an dernier du fait d'une diminution de la programmation pluriannuelle d'investissement de 5 M€. Cette programmation pluriannuelle d'investissement s'établira à 18 M€, augmentée des restes à réaliser, et se répartira de la manière suivante :

- 5,9 M€ pour la gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles, principalement pour les casernes de Tarare et Villeurbanne La Doua ;

- 6,1 M€ pour les systèmes d'information ;

- 4,2 M€ pour l'acquisition de véhicules ;

- 5,7 M€ pour l'acquisition de matériel, d'équipements de protection individuelle et effets d'habillement, dont 650 000 € de matériel lié à la mise en œuvre de la loi MATRAS.

À cela s'ajoutent les dépenses contractuelles d'exécution du BEA d'un montant de 6,4 M€. Ces dépenses augmentent de plus de 6 % du fait de l'indexation partielle du loyer à l'indice du coût de la construction.

S'ajoute également le remboursement du capital de la dette d'un montant de 4 M€, qui augmente de 14 % par rapport à 2022 du fait de l'emprunt contracté en 2022.

Pour finir, les opérations d'ordre et les opérations patrimoniales s'élèveront à 8,5 M€.

Les recettes d'investissement sont du même montant que les dépenses, elles intègrent la reprise anticipée de résultats de la section d'investissement et l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement reporté pour permettre la couverture des restes à réaliser.

Les recettes propres à l'exercice 2023 reposent pour l'essentiel sur la dotation aux amortissements estimée à 13,9 M€ et le fonds de compensation pour la TVA estimé à 2,85 M€.

Sans autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, et alors que les excédents des années antérieures ne couvrent que les restes à réaliser, le besoin d'emprunt est estimé à 13,8 M€. Le montant exact de l'emprunt à contracter sera arrêté dans le courant du second semestre, en fonction d'une part de l'état d'avancement des différents investissements, mais aussi en tenant compte de son impact sur la capacité de désendettement du SDMIS qui pourrait être fortement dégradée, comme Mme la présidente l'a d'ores et déjà souligné.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses prévisionnelles s'élèveront à près de 169,9 M€ contre 165,6 M€ en 2022, soit une hausse de 2,62 %.

La hausse des dépenses de personnel est contenue à 3,3 %, mais l'augmentation des charges à caractère général atteint près de 19 %. Cette hausse s'explique bien sûr pour une large part par la forte augmentation des coûts du gaz, de l'électricité et du chauffage urbain.

Le détail des dépenses des charges à caractère général est en annexe au rapport.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont estimées à environ 116,6 M€, elles représentent comme chaque année près de 70 % de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement. Elles se répartissent entre la masse salariale et le volontariat.

Si la masse salariale augmente de 5,7 %, les crédits alloués au volontariat ont été diminués de près de 16 %.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement ont été faites avec prudence, les effets de l'inflation et l'évolution de l'activité opérationnelle pourraient conduire à une hausse des dépenses en cours d'année 2023. Le projet de budget supplémentaire qui vous sera présenté à la fin du mois de juin sera l'occasion de faire un premier point d'étape sur l'exécution de ce budget et d'envisager un ajustement.

Pour finir par les recettes de fonctionnement, elles correspondent aux dépenses avec un montant de 169,9 M€ dont une large part est assurée par la contribution des collectivités territoriales (154,8 M€). La somme restant se répartit entre l'excédent antérieur reporté, les recettes liées aux ressources humaines et aux prestations payantes à hauteur de 5 M€ et la participation du département du Rhône et de la métropole pour la maintenance mutualisée de leurs véhicules.

Voici les grandes lignes de ce budget 2023 dont l'exécution sera suivie avec la plus grande attention pour en optimiser les marges qui restent toutefois très limitées.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 03/05 Convention C2023-003 d'engagement partenarial entre le SDMIS et la paierie départementale du Rhône pour la période 2023-2025

Madame KHELIFI.- Je salue madame la payeur départementale qui est parmi nous.

Depuis 2011, le SDMIS et la paierie départementale ont conclu un certain nombre de conventions dont les actions s'inscrivent dans une volonté notamment de moderniser la gestion publique locale et d'améliorer la qualité des comptes du SDMIS.

Compte tenu de ces enjeux portés par le SDMIS et des évolutions réglementaires en cours, et sur la base d'un état des lieux partagé, une nouvelle convention d'engagement partenarial vous est proposée pour la période 2023-2025, avec 4 axes de travail et 7 actions qui permettront de poursuivre l'amélioration de la qualité comptable, d'optimiser les échanges au quotidien entre la paierie et le SDMIS, d'optimiser la chaîne globale de la dépense et de développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

Je remercie par avance les équipes de la paierie départementale qui prendront part à la mise en œuvre de ces actions.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur le contrôleur général, vous souhaitiez présenter deux communications qui ont été remises sur table : la révision du SACR et le retour sur les feux de Vaulx-en-Velin.

À noter que nous avons eu une cérémonie organisée par madame le maire de Vaulx-en-Velin pour remercier les différents acteurs qui ont contribué, qui sont intervenus lors de cette nuit du 16 décembre qui reste marquante, mais aussi les services de police, le SAMU, tous les acteurs qui ont contribué à répondre à la solidarité qui s'est engagée par la suite pour assurer le relogement des familles notamment, l'accompagnement psychologique.

C'était une très belle cérémonie qui s'est déroulée mercredi soir en mairie de Vaulx-en-Velin, la préfète de région y était représentée.

Monsieur le contrôleur général, je vous laisse la parole pour nous présenter ces deux communications

Contrôleur Général CLAVAUD.- Je commence par la révision du schéma d'analyse de couverture des risques. C'est une plaquette qui vous explique de façon synthétique ce qu'est le SACR.

C'est en quelque sorte le contrat opérationnel pour le territoire qui est le lien entre le SDMIS, les territoires, les usagers. C'est le trait d'union entre les financeurs et l'État qui est le responsable.

Vous retrouverez en première page quelques éléments d'ancrage juridique. Le SACR est élaboré sous l'autorité du préfet pour une durée de cinq ans, et révisé tous les cinq ans. C'est un inventaire des risques et des menaces pour la sécurité des personnes et des biens

auxquels nous devons faire face en lien avec les territoires que nous couvrons.

Nous ne partons pas de rien, et la révision du SACR n'est surtout pas un oubli de tout ce qui a été fait avant.

La première démarche, c'est de commencer par une phase de consultation et d'étude qui s'appuie sur la compréhension de la performance réalisée par rapport à ce que nous faisons au quotidien, la consultation des élus, la consultation interne au SDMIS, la consultation externe des partenaires. Nous travaillons également avec un prestataire qui nous permet de comprendre comment se transforme le territoire sur lequel nous évoluons.

De janvier à avril, nous avons toute cette phase d'état des lieux pour comprendre où nous en sommes.

D'avril à septembre, ce sera la phase de maturation de la réflexion. Entre le début de la réflexion et cette construction, nous consultons la métropole, le département et l'association des maires parce que nous organisons le 5 avril, avec UrbaLyon, une sorte de brainstorming collectif qui permettra de croiser les regards pour essayer de comprendre les grands enjeux et les grandes trajectoires.

Une invitation vous a été adressée, plusieurs d'entre vous nous ont déjà répondu qu'ils participeraient. C'est assez innovant et je tenais à le souligner. Ces éléments de compréhension nous permettront progressivement de définir des orientations stratégiques, des objectifs, en ne perdant pas de vue que tout cela s'inscrit vraiment dans la nécessité de comprendre comment changent nos territoires.

Nous sommes à la croisée de nombreux changements.

Lorsque nous aurons fini, nous aurons plusieurs séries de livrables. Rien ne se fait sans vos avis puisque, derrière ce contrat territorial, ce n'est surtout pas que de la technique, c'est d'abord une

politique publique qui doit être posée très clairement et faire l'objet d'un accompagnement, d'un accord des financeurs, de la préfecture.

La dernière étape est la phase de validation, un système d'allers-retours, d'explications, on peaufine les hypothèses pour mettre en œuvre en fin d'année un processus de validation finale puisque l'approbation passera par un avis au conseil départemental, un avis au conseil de la métropole de Lyon. Le SACR sera également présenté au collège des chefs de service de l'Etat. Enfin, le SACR devra recueillir un avis conforme du conseil d'administration du SDMIS.

Si les financeurs sont favorables, madame la préfète pourra après l'approuver ou non. Si les financeurs le refusent, ils ont une capacité à bloquer le processus.

Madame la préfète aura la responsabilité de finaliser ce processus pour arrêter ce document prospectif et stratégique qui conditionne l'évolution, plutôt en souplesse parce que l'on ne transforme pas l'établissement à coups de notes de service, l'idée est de poser des orientations et de ne pas se tromper de cap.

La méthodologie de l'élaboration repose sur l'analyse des risques courants, l'analyse des risques complexes et les effets potentiels des menaces, dans une constellation de sujets à prendre en compte. Les différents thèmes sont présentés dans le document, c'est d'abord au profit des territoires, dans le cadre de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'évolution démographique et sociale, en intégrant innovation et nouvelles technologiques, les enjeux du défi climatique et, bien évidemment, la mutualisation des ressources et des partenariats puisque rien ne se fait sans des actions concertées, conjointes, mutualisées.

Nous livrerons sur ce processus, qui s'étend sur toute l'année, des livrets, le premier étant consacré à la méthodologie, cela évitera de réinterroger les hypothèses d'études en permanence. On pose

le cadre de ce que l'on étudie, la façon dont on l'étudie. Après, l'état des lieux fait aussi l'objet d'un rendu, les perspectives, et c'est là que votre regard et votre vision sont vraiment importants puisque nous aurons la responsabilité d'imaginer le corollaire de sécurité dans le cadre des perspectives d'évolution des territoires que vous construisez.

Ensuite seront définis les orientations stratégiques et les objectifs de couverture des risques.

Le SACR du SDMIS, c'est bien d'aller du quotidien à l'exceptionnel, les deux ne s'opposent pas. J'ai l'habitude de dire que l'exceptionnel se prépare au quotidien. On ne fait bien que ce que l'on répète, ce que l'on révise.

C'est l'ambition de ce document. Cela passe par toutes ces étapes de concertation. Le prochain gros rendez-vous, c'est le 4 avril, je présenterai avec le colonel CHABERT, aux conseillers départementaux, le principe du SACR. Nous avons aussi saisi la métropole et l'association des maires pour faire ces informations des élus.

Le 5 avril aura lieu le brainstorming sur les évolutions possibles et les conséquences. Nous reviendrons vers vous régulièrement au cours de ces étapes pour vous tenir informés.

C'est un travail conséquent qui mobilise fortement l'ensemble des équipes, qui continuent cependant à assurer la préparation de toutes nos autres missions qui ne s'arrêtent pas.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le contrôleur général.
Madame la préfète ?

Mme la Préfète BUCCIO.- Dans le sens de ce que vient de dire le contrôleur général, c'est un document qui est le cœur du dispositif du SDMIS, mais je pense que vous en avez tous conscience. C'est un document essentiel, il faut vraiment prendre le temps de le faire et de

bien le faire, ce dont je ne doute pas, parce qu'il nous engage pour plusieurs années.

C'est de l'opérationnel, c'est le préfet qui le signe, néanmoins, il faut travailler en bonne intelligence et c'est la raison pour laquelle il est soumis à votre approbation.

Dans l'absolu et si l'on simplifie les choses, d'un côté, le préfet dit ce qu'il faut pour assurer la sécurité dans ce département et, d'un autre côté, à vous de mettre les moyens en face. Nous faisons cela plus intelligemment, nous essayons de faire ensemble, avec un auto-contrôle de l'un et l'autre, c'est-à-dire que le préfet peut refuser de signer le SACR s'il considère que les moyens pour assurer la sécurité tels que les risques ont été évalués ne sont pas suffisants, et si vous considérez que le préfet en demande trop, vous pouvez ne pas valider les documents. C'est un juste équilibre.

J'appelle votre attention parce que lorsque des choses graves se passent et qu'il y a des recours en justice, le juge regarde si le SACR avait bien pris en compte des choses. C'est pourquoi il faut le faire en bonne intelligence, il ne s'agit ni d'amoindrir ni d'exagérer, il s'agit simplement de faire ce qui doit être fait.

Ce schéma est vraiment le cœur du réacteur.

Merci.

Madame KHELIFI.- Merci, madame la préfète.

Y a-t-il des questions des remarques sur ce document ?

(Non)

Nous passons à la communication suivante.

Contrôleur Général CLAVAUD.- La seconde communication est dans la droite ligne de ce que vient de dire madame

la Préfète. Il s'agit d'un retour d'expérience sur le feu extrêmement marquant de Vaulx-en-Velin, voici trois mois.

Une enquête est en cours, j'irai assez vite sur les éléments techniques pour aller sur les enseignements que nous pouvons en tirer ensemble par rapport à ce qui a été évoqué en préambule.

Cela a été un moment très fort mercredi soir avec madame la présidente puisqu'un des représentants des familles est venu vers nous, il parlait au nom du papa qui a perdu sa femme et ses cinq enfants en nous disant : « Ils savent que ceux qui sont morts sont morts parce qu'ils n'ont pas eu les bons comportements. »

Je voulais commencer la présentation par cela parce que c'est exactement ce qui a été posé dans cette salle dans le cadre du retour d'expérience que nous avons pu faire en interservices sous l'autorité du préfet délégué, avec des représentants, des élus, l'ensemble des services.

Nous avons fait un très gros retour d'expérience interne. Nous nous sommes attachés à définir beaucoup de choses. Il est important de savoir que nous avons mené en interne 15 réunions pour présenter et partager avec nos équipes ce qui avait été fait. Nous avons eu 500 participants.

C'est une méthodologie très structurée de retour d'expérience. Je remercie celles et ceux qui s'y sont prêtés et les services qui l'ont organisée.

Le premier sujet sur la façon d'accéder au lieu : il n'y avait pas de difficulté, l'accès était assez simple. Lorsque l'on zoome sur la barre d'immeuble du chemin des barques, on voit que l'on est dans un ensemble bâtiminaire avec le 12, situé entre deux bâtiments. Il y a des cages d'escalier au 11 et au 13, et le feu concernait le 12.

Ce jour-là, les engins ont pu accéder, mais il arrive régulièrement que le stationnement anarchique gêne. C'est un point que nous n'avons pas trop rencontré cette nuit-là, mais c'est un premier sujet de discipline de l'organisation du stationnement et de l'accès.

L'aménagement de la ville doit passer aussi par cette capacité coûte que coûte à nous préserver des accès qui sont absolument déterminants lorsque nos chefs d'aggrès n'ont que quelques secondes pour savoir où ils positionneront les premiers engins.

Sur la partie réglementation, j'irai assez vite, ce sont des éléments qui ont été posés très vite et que nous avons préparés pour la venue du ministre de l'Intérieur.

Cet établissement a été construit en 1972, il y avait très peu d'éléments de règlement de sécurité avant 1970, le règlement du 10 septembre 1970 commence à poser de premières règles pour les établissements supérieurs à 8 mètres et inférieurs à 28 mètres, mais on prévoit que les cages d'escalier peuvent ne pas être encloisonnées si tous les appartements possèdent une baie accessible, ce qui est le cas sur ce bâtiment. À partir du règlement actuel, qui date du 31 janvier 1986, au-delà de 8 mètres, l'escalier est obligatoirement encloisonné.

Le feu est parti du hall d'entrée, a envahi la cage d'escalier qui n'était pas encloisonnée et s'est propagé de façon verticale et horizontale à tous les étages. C'est un piège puisque les gens ne peuvent pas fuir et tous ceux qui ont cherché à fuir sont morts.

Le deuxième piège, ce sont ceux qui ont sauté dans le vide.

Ces victimes sont mortes soit parce qu'elles se sont défenestrées soit parce qu'elles se sont enfuies par la cage d'escalier qui était de toute façon un piège.

Vous voyez sur les photos à quoi ressemble le hall. Ce qui est important à noter, c'est le lambris qui a joué certainement un rôle, notamment le vernis.

Parmi les techniques de sauvetage qui ont été utilisées, la fameuse échelle à crochets.

Pour des raisons de trafic, le passage traversant était condamné et la porte arrière soudée, cela n'a pas posé de problème particulier parce que, de toute façon, la cage d'escalier était totalement enfumée. En revanche, il y a eu certainement un problème de colonne de gaz en feu au rez-de-chaussée de par la puissance du foyer. Nous avons eu du mal à trouver la loquette pour couper le gaz. Cela a été un frein aussi pour engager nos équipes pour éteindre ce feu, parce qu'il y avait des dépôts anarchiques d'ordures devant ces organes de sécurité.

Il y avait 4 appartements par palier avec des locaux de stockage (celliers), des gaines techniques (électricité, ascenseur, vide-ordures, gaz). La particularité est que certains appartements ouvrent des deux côtés. Les fumées sont révélatrices de la propagation, on était sur un feu complexe. Là, le sujet, c'est le stockage anarchique dans les celliers, où l'on peut stocker beaucoup de combustible. C'est un message qu'il faudra rappeler.

Sur l'appel des secours, 3 h 12 pour le premier, l'alerte des casernes à 3 h 14. Nos stationnaires chefs de salle font un très bon travail d'analyse, de compréhension. Entre l'alerte des casernes et les premiers engins sur les lieux, il se déroule 8 minutes, pas plus. C'est extrêmement rare. On est en pleine nuit, c'est la force de frappe aussi du SDMIS dans sa zone vraiment urbaine : nos moyens arrivent vite. On sait que l'on part sur une opération qui est un feu aggravé de structure. On l'a compris, le premier train de départ est déjà dimensionné.

Les premiers intervenants organisent très vite le chantier, créent deux secteurs. Nous concentrons nos actions sur la façade avant,

sur la façade arrière, avec pour priorité les sauvetages et les mises en sécurité, la prise en charge des victimes et l'extinction, mais, au départ, vu l'ampleur de l'intervention, on se concentre beaucoup sur les sauvetages et les mises en sécurité, avec des demandes de renforts formulées extrêmement rapidement parce que l'opération va monter en puissance.

Pour résumer, 250 sapeurs-pompiers engagés sur cette intervention, 59 sauvetages et mises en sécurité réalisés dont 28 personnes évacuées au moyen des grandes échelles, 31 personnes évacuées au moyen des échelles à coulisse, échelles, etc. Des enfants ont été évacués dans des sacs de rangement des lots de sauvetage ; 15 enfants, 44 adultes et 19 résidents ont évacué le bâtiment depuis les façades par leurs propres moyens.

Le feu était concentré sur le hall au rez-de-chaussée avec un fort potentiel calorifique, nous avons eu beaucoup de difficultés à pouvoir entrer dans le hall, certainement parce que ce feu a endommagé une conduite de gaz et que nous avons du mal à barrer une fuite de gaz. Il y avait un très fort dégagement de fumées et l'envahissement complet des fumées des espaces verticaux et horizontaux.

Sur cette vidéo, vous avez l'illustration que tout ce que nous faisons est filmé en direct et transmis sur internet. Vous voyez un sapeur-pompier qui monte à l'échelle à crochets sans assurance, s'il tombe, il meurt. C'est l'accès aux façades et c'est ainsi que d'étage en étage, nos personnels ont pu escalader les 7 étages.

En tant que COS, quand j'arrive, c'est quelque chose qui me parle, je vois les échelles à crochets sur les façades et je sais que les personnels sont au niveau de prise de risque maximum, mais c'est à ce prix que les actions peuvent se faire. Cela nécessite d'avoir des sapeurs-pompiers en bonne condition physique, d'avoir des sapeurs-

pompiers dont la moyenne d'âge n'est pas trop importante et d'avoir une force de frappe massive au départ.

À l'arrivée des premiers engins, on a une puissance de feu extrêmement importante, on ne peut pas rentrer même avec des lances. La cage d'escalier est totalement inaccessible, les fumées importantes se propagent par les communications verticales et horizontales. C'est filmé par des témoins.

Cela vous donne une idée de cette situation difficile.

Un certain nombre de victimes sont extraites, c'est tout le travail des équipes pour aller les chercher. On a besoin de positionner judicieusement les échelles.

Je tiens à souligner que, parmi les sapeurs-pompiers récompensés pour ces actions de sauvetage, quand on dit qu'ils ont été au bout d'eux-mêmes, un a été transporté à l'hôpital, il était épuisé, et c'est quand même quelqu'un qui est de constitution plutôt robuste et très athlétique. C'est un épuisement physique absolu. À la fin des sauvetages qu'il a réalisés, il ne tient plus debout, mais c'est au bout d'une heure et demie d'efforts. C'est cette intensité d'effort que les équipes ont pu réaliser.

C'est aussi le travail des écheliers qui ont réussi, en toute connaissance de cause, à prendre des risques, à shunter certaines sécurités sur nos échelles pour pouvoir gagner le mètre ou le mètre et demi qui permettait d'aller à la fenêtre ou au balcon, avec des policiers qui faisaient le contrepoids sur les plaques d'appui des échelles.

Je vous décris la petite histoire de la grande histoire, des choses qui ne sont pas dans mon rapport, mais qui sont capitalisées. C'est à ce prix qu'il n'y a pas plus de morts.

Sur les façades, des fumées à un niveau, à un autre, tout simplement parce que des portes sont restées ouvertes, des gens qui ont

cherché à fuir. On a cette signature un peu surprenante avec un feu qui nous pose problème : on ne peut pas entrer, des fumées sortent d'endroits où l'on voit que le feu s'est déjà beaucoup propagé, mais on a du mal à comprendre par où. Façade avant et façade arrière, c'est exactement la même chose.

Quand on regarde sur le hall d'entrée la signature du feu, il n'y a plus de noir, le carbone a brûlé et les traces blanches au plafond montrent que la température a été extrême. C'est un phénomène de pyrolyse. Tous les dépôts de suie que nous retrouvons d'habitude sur les feux ont brûlé, cela montre bien la grosse ampleur du feu.

Nous avons pu faire des constatations avec la PTS en les sécurisant : tout est détruit, et avec la chaleur et la fumée, il est impossible de s'enfuir par ce seul cheminement disponible pour les gens. C'est complètement détruit.

Une opération se gère dans un cadre espace-temps qui évolue. Poser l'espace est important. Sur cette opération, le préfet a déclenché le plan nombreuses victimes, c'est une mobilisation de tous les services. Les acronymes correspondent à des fonctions particulières.

À un endroit, on regroupe les moyens, on garde les accès pour l'évacuation des ambulances, on ne met pas tous les engins de renfort au même endroit pour ne pas bloquer les axes. Cela se fait en concertation avec la police, les CRS qui sécurisent, qui nous garantissent le fait que les ambulances peuvent accéder et repartir.

Ce sont tous ces éléments qui sont posés, c'est un travail étroit de l'ensemble des services avec la municipalité de Vaulx-en-Velin puisque ce sont eux qui vont nous ouvrir un certain nombre d'espaces.

Nous avons le fameux poste de commandement opérationnel, l'endroit où l'on pilote l'interservices, le PCO où l'on retrouve le directeur des opérations, le COS, le procureur de la

République, le directeur de secours médicaux, le directeur de la sécurité publique, les collectivités. C'est là où l'on conduit la montée en puissance. Cette réponse est forcément interservices.

On déploie ce PCO systématiquement sur les grosses opérations, il a servi notamment à accueillir les deux ministres qui sont venus, celui de la ville et celui de l'intérieur.

Sur cette opération, les cellules d'urgence médico-psychologiques sont activées par le SAMU. Nos psychologues sont aussi engagés très vite. C'est toute la prise en charge des impliqués au-delà des blessés, c'est-à-dire les familles, une forme de retour à la normale, le soin apporté aux intervenants. Il s'agit d'informer, renseigner, collecter les besoins, c'est ce que madame la maire a remercié parce qu'il y a eu une mobilisation d'associations. Cela fait trois mois que beaucoup d'acteurs continuent d'être impliqués pour le relogement, l'équipement, etc.

C'est une intervention qui a impacté fortement nos équipes. Nous sommes des professionnels du secours, nous savons à quoi nous attendre, mais ces interventions marquent, et ce qui a été important dans cette affaire, c'est que nos équipes ont parlé. Il y a eu un accompagnement avec le service de santé, avec nos psychologues, avec la hiérarchie, entre collègues, c'est ce qui permet de reconstituer cette capacité à repartir. Cela commence par des débriefings à chaud, ce sont ensuite un certain nombre de mesures de soutien qui relèvent d'une forme de solidarité et d'entraide qui ont plutôt bien fonctionné, puisque le SDMIS ressort fort de cette opération extrêmement violente et difficile.

Le bilan est dramatique, personne n'oublie les décédés dont 4 enfants, 10 personnes en urgence absolue, il y a encore des gens à l'hôpital, 15 urgences relatives dont 2 sapeurs-pompiers qui vont bien, qui sont ressortis : l'un suite à ce coup de chaleur que je décrivais et l'autre pour des brûlures légères. Il y a eu 88 impliqués.

Le panel complet des forces : SAMU, forces de sécurité intérieure, police nationale et police municipale, préfecture, collectivités, qui ont apporté un énorme savoir-faire.

Parmi les points importants, certaines choses ont bien fonctionné, c'est plutôt rassurant parce que c'est quand même l'intérêt de l'entraînement et l'exigence que l'on peut mettre dans la rigueur de l'entraînement, du fonctionnement de la maison :

- Le traitement de l'alerte qui est le premier contact avec les appelants et qui est fondamental. Les gens chez nous comprennent, engagent rapidement, donnent des consignes.

- L'arrivée des premiers secours, 8 minutes, c'est très rapide.

- Le savoir-faire opérationnel, les aptitudes exemplaires démontrées sur le terrain et la reconnaissance institutionnelle rendue pour l'ensemble des secours, notamment pour les sapeurs-pompiers, qui ont constitué un acte important posé dans cette salle. C'est exceptionnel de reconnaître autant de personnels à travers les médailles pour acte de courage et dévouement, la décoration du drapeau. Cela correspond à quelque chose qui marque l'histoire du corps départemental et métropolitain.

- Une excellente collaboration et cohésion entre les services.

- La pertinence du choix du positionnement des points stratégique. Là encore, c'est l'entraînement qui paye. Nous nous astreignons à une politique de déclenchement de plan et d'exercice qui est très importante, nous pouvons avoir plusieurs exercices chaque mois, c'est à ce prix que l'on se connaît et que l'on développe des automatismes.

- La prise en charge des victimes qui a été rapide, elle préfigure la révision du plan ORSEC NOVI que nous sommes en train de faire. On privilégie des évacuations rapides des blessés graves que l'on stabilise rapidement sur place, mais, en lien avec le SAMU, on ne les garde pas sur place. On est très proche des hôpitaux et les blessés graves sur la zone partent très vite à l'hôpital.

Dernier point qui ressortait de façon très forte de ces différents échanges, c'est d'éviter que des gens, par le fait d'un mauvais comportement, soit par ignorance soit par panique, meurent alors que l'on pouvait les sauver. C'est le défi qu'il nous faudra relever, c'est ce qui a été pointé dans le cadre du retour d'expérience. Il y a plein de mesures techniques que nous travaillons au niveau des services, mais au niveau des collectivités, il y a certainement des choses à faire avec l'Éducation nationale, avec les bailleurs.

Je reviendrai vers vous avec l'ensemble des services pour que nous puissions être utiles ensemble à essayer de faire passer quelques messages qui permettraient à des gens de ne pas aller vers une mort certaine.

Pour terminer sur une note positive, nous avons deux vidéos sur le Modex, l'exercice qui consiste à tester les modules NRBC de différents pays. C'est une présentation qui rappellera l'ampleur de cet exercice qui a eu lieu fin février/début mars. C'est aussi l'occasion de remercier les collectivités qui nous ont soutenus, les industriels et les partenaires qui nous ont permis de faire cet exercice.

Le réalisme a été salué par l'ensemble des participants et le fait d'être sur des sites industriels, de pouvoir les utiliser a été une vraie plus-value.

Cet événement avait une dimension internationale avec des Italiens, des Allemands, des Français. Les Turcs, malheureusement, n'étaient pas là, ils étaient tous mobilisés sur la prise en compte des

victimes du séisme, et les Tchèques ne sont pas venus puisque leurs moyens étaient encore mobilisés en Turquie.

Il y avait 190 à 200 participants étrangers. Les uns et les autres avez pu mesurer ce qui s'est passé. C'était trois jours de manœuvres assez intenses, tout le monde est reparti avec quelques cernes, l'objectif a été atteint. Là encore, le préfet délégué, dans ce salon, a joué son propre rôle puisque les chefs de module sont venus lui rendre compte, il y a eu un débriefing des actions menées.

(Projection d'une vidéo)

À un moment, ils ont travaillé sur de la ricine. Les Roumains étaient confrontés à ce produit pour la première fois. C'était assez intéressant, le réalisme a été poussé très loin : 90 échantillons techniques ont été préparés par nos chimistes, ils ont pu être réalisés avec des techniques de très haut niveau.

Ce type de scénario était très réaliste (un événement climatique impacte la vallée de la chimie), on peut être confronté à des avaries lourdes, cela nous permet de quantifier la nature des dangers, le niveau d'exposition des populations et les mesures proposées.

Ce qui était intéressant, c'était ce partage, cet apprentissage conjoint. Tous les détachements ont beaucoup appris.

Merci beaucoup.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, contrôleur général.

Ce conseil d'administration est maintenant terminé. Avant de clore la séance, je me permets de vous communiquer deux dates : le 16 juin 2023 à 18 h 30, l'inauguration de la caserne de Villié-Morgon, et le 30 juin à 15 heures notre conseil d'administration, qui sera suivi à 19 heures par l'inauguration de la caserne de Quincieux.

Merci beaucoup madame la préfète pour votre présence.
Souhaitez-vous conclure ?

Mme la Préfète BUCCIO.- Merci à vous tous. Nous avons vu des sujets importants : le SACR, le budget et ces exercices.

Il faut regarder aussi les drames que nous vivons, il était bien de pouvoir partager avec vous ce drame qui a marqué durablement les sapeurs-pompiers.

Je me permets de dire, monsieur le directeur, que j'ai trouvé votre interview dans la presse particulièrement adaptée à la situation en vous exprimant au nom de vos sapeurs-pompiers. J'ai apprécié vos propos que j'ai trouvé fort adaptés aux circonstances.

Merci et bon week-end à tous

(La séance est levée à 18 heures.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



